



# Association Nationale de Retraités

## Groupe Bouches du Rhône

Reconnue d'intérêt général



Marseille le 3 octobre 2025

Bonjour à toutes et à tous,

L'équipe voyages de Marseille a sélectionné pour vous un séjour ANR13/ANCV dans la Baie du Morbihan. Vous serez accueillis au Village de vacances du groupe ULVF "Le Ty an Diaoul" à Sarzeau du 23 au 30 mai 2026, pour un séjour de 8 jours/7 nuits dans le cadre du programme «Seniors en Vacances 2026». Ce centre, 3 étoiles, vous réserve une totale immersion bretonne, en plein cœur de la presqu'île de Rhuys, entre le golfe du Morbihan et l'océan. Le village vacances propose une cuisine traditionnelle et régionale servie à l'assiette ou au plat. Pour découvrir ce complexe surfez sur l'adresse suivante : [www.vacances-ulvf.com/vacances-ulvf-ty-an-diaoul/](http://www.vacances-ulvf.com/vacances-ulvf-ty-an-diaoul/). *Votre séjour se déroulera selon le programme joint.*

**Le transport** se fera en autocar Tourisme -Société Sumian - au départ de Marseille – Gare St Charles/ Facultés. Horaires : à préciser.

**Hébergement** : en gîte breton implantés dans un parc ombragé et composés d'un séjour avec canapé - télé – coin cuisine - d'une chambre avec lit double – de sanitaires complets – d'une terrasse. Linge de lit et de toilette fourni et lits faits à l'arrivée. Ménage de fin de séjour inclus. Ménage quotidien facultatif : 10€ par nuit et par personne. Possibilité chambre individuelle sur demande (nombre restreint) avec un supplément de 94€ par personne et par semaine. Chambre PMR si besoin sur demande. Connexion wifi gratuite.

**Participants** : les personnes âgées de 60 ans et plus qui sont retraitées et/ou sans activités professionnelles résidant en France. Le conjoint qui figure sur la déclaration fiscale, les enfants s'ils ont moins de 18 ans, les personnes en situation d'handicap, les aidants familiaux ou professionnels.

### Groupe de 40 personnes, au-delà inscription sur liste d'attente.

**Prix** : une aide financière de 212 € (valeur 2025) est accordée aux seniors retraités pour lesquels le «revenu net imposable» (avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024) est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales (barème 2025 à confirmer pour 2026) :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
Personne seule	16763€	22410€	28057 €	33704 €	39351 €	44928 €	50645 €
Couple marié ou pacsé	-	-	31629 €	37276 €	42923 €	48570€	54217 €

Reste à charge pour ce séjour pour les concernés : **685€**. L'aide est accordée une fois par année civile. Pour les seniors non bénéficiaires de l'aide : **897 €**. (*Transport autocar, excursions du programme, pension complète (vin & café au déjeuner-vin au dîner), activités, taxes de séjour, assurances, pourboires inclus*).

*Le prix est calculé sur la base de 40 participants et les données ANCV 2025, le prix définitif ainsi que l'échéancier vous seront indiqués ultérieurement.*

**Inscription (fiche jointe) : date limite impérative pour les inscriptions : 20 octobre 2025.**

Les inscriptions seront retenues selon l'ordre d'arrivée, **les personnes bénéficiant de l'aide financière ANCV seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription 20 octobre 2025** et une liste d'attente pourra éventuellement être établie.

*Les adhérents qui n'ont pas participé au séjour ANCV 2025 devront joindre à la fiche d'inscription la photocopie recto-verso de leur carte d'identité et pour ceux qui bénéficient de l'aide ANCV la copie de la totalité de leur dernier avis d'imposition (celui de 2025 au titre de 2024).*

## CONDITIONS ANCV 2025 VALABLE SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION EN 2026

Amicalement,  
Christiane Siffre

